

# La liaison routière RD 120 - RD 956 à La Tour d'Aigues

Le centre-ville de la Tour-d'Aigues est traversé par la route principale (RD 956) reliant Aix-en-Provence à Forcalquier et par la RD 120, route très fréquentée. Le Département, en accord avec la municipalité, a donc décidé de créer une jonction routière entre la RD 956 et la RD 120 à l'entrée sud de la zone urbaine.

## Contexte et objectifs du projet

La jonction routière entre la RD 956 et la RD 120 à l'entrée sud de la zone urbaine aura pour avantage de supprimer dans l'intérieur de l'agglomération une partie du transit des usagers allant ou venant de Pertuis vers la grande zone pavillonnaire des quartiers nord-ouest de la ville et des villages environnants, et réduire ainsi les nuisances dans le centre-ville.

L'aménagement de cette liaison a pour objectifs de :

- › faciliter les déplacements entre la RD 120, les quartiers nord et les villages environnants situés au nord-ouest et au sud de la commune vers Pertuis,
- › améliorer la qualité de vie des habitants du centre-ville (notamment en bordure de la RD 956 et de la RD 120 Boulevard de Verdun),
- › améliorer la sécurité des usagers du centre-ville et des conditions de circulation des véhicules, cycles et piétons sur la RD 120 et sur la RD 956 (notamment au coeur du village),
- › prendre en compte les modes de transport " doux " (cycles et piétons).

## Le parti d'aménagement

Il consiste à proposer une liaison routière locale sans vocation interdépartementale ni structurante mais permettant de capter le trafic de transit entre le nord-ouest et le sud et passant actuellement par le centre-ville. Afin de donner au projet un caractère plus urbain que routier, la vitesse des véhicules sera limitée à 50 kilomètres par heure. Cette vitesse réduite permettra également de minimiser les nuisances que sont le bruit et la pollution atmosphérique.

La solution retenue, qui traverse une zone peu habitée, permet une très nette amélioration des conditions de déplacements. Sa proximité avec le village et les carrefours régulièrement répartis lui permettent par ailleurs d'offrir une desserte optimale des quartiers situés au nord/nord-ouest.

En définitive, le projet retenu permet, tout en apportant une solution satisfaisante vis-à-vis des déplacements et de la diminution du trafic en centre-ville, de :

- limiter l'impact sur le milieu naturel (son tracé ne touche pas directement la seule zone pouvant constituer un habitat remarquable à protéger : la ripisylve de l'Ourgouse)
- ne pas modifier le fonctionnement hydraulique de la zone et de maîtriser totalement les rejets
- proposer une insertion paysagère " discrète " dans le vallon de l'Ourgouse
- réaliser un véritable aménagement d'entrée de ville

## Le projet

Le projet retenu est celui d'un tracé court qui s'inscrit au Sud-ouest du village, sur une longueur approximative de 780 mètres.

Il comprend :

- deux voies de 3 mètres avec une sur largeur revêtue de 0,25 mètre pour le marquage
- un espace de 2,50 mètres réservé au réseau d'écoulement des eaux de la plateforme, à la voie mixte piétons/cycles ainsi qu'à un espace végétalisé
- une voie revêtue en enrobé réservée aux piétons et aux cycles (double sens) deux carrefours giratoires aux extrémités de la liaison.

La continuité des déplacements piétons et vélos sera assurée avec le centre-ville et notamment avec le chemin du plan donnant accès aux lotissements à l'ouest du village.

Tous les accès aux parcelles jointes seront rétablis et les accès aux habitations déplacés ou maintenus en l'état. Les accès commerciaux à la cave et aux commerces se feront au moyen d'une contre-allée accessible par le nouveau giratoire.

## État d'avancement des travaux

La Déclaration de projet a été approuvée lors de la délibération de l'assemblée départementale en date du 11 juillet 2014.

Le projet d'aménagement de cette liaison routière a été déclaré d'utilité publique par l'arrêté préfectoral n° 2014-269-0004 du 26 septembre 2014.

Une enquête parcellaire s'est déroulée du 20 avril au 13 mai 2015 à la suite de laquelle le Conseil départemental a procédé aux acquisitions foncières nécessaires.

Une première phase de travaux a été réalisée entre septembre 2017 et juin 2018. Il s'agit de la création d'un carrefour giratoire à 3 branches, de 18 mètres de rayon extérieur, entre la RD 956 et le Chemin du Plan. Le coût de l'opération s'élève à 857 200 € TTC, financé par le Conseil départemental de Vaucluse.

La commune de La Tour d'Aigues a participé à l'opération à hauteur de 28 360 € ainsi qu'au travers de travaux d'accompagnement (mise en souterrain de réseaux, aménagements paysagers ...) pour un montant estimé à 33 500 €.

Les acquisitions foncières sont en cours pour la 2<sup>ème</sup> phase de travaux (voie de liaison entre la RD 956 et la RD 120).



**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE VAUCLUSE**

Rue Viala - CS 60516  
84909 Avignon Cedex 09